

Józef Skąpski, *Autonomia woli w prawie międzynarodowym prywatnym w zakresie zobowiązań z umów* [L'autonomie de la volonté dans le droit international privé dans le cadre des engagements découlant des accords], Kraków 1964, éd. LF.J., 207 pages.

La littérature polonaise et mondiale concernant le droit international privé s'est enrichie d'un nouvel ouvrage de valeur, celui que J. Skąpski a consacré à l'autonomie de

la volonté dans le droit international privé. En effet les ouvrages d'avant-guerre traitant de la collision en droit de l'autonomie des parties (parmi lesquels il convient de citer avant tout les monographies de M. Celeb¹ et de W. Haudek²) ne tiennent pas compte du développement de cette toute récente institution, tandis que les ouvrages parus après la guerre (pour ne citer que ceux de R. Moser³, G. Tobler⁴ et R. Umbricht⁵) n'ont pas su saisir aussi largement et aussi pleinement les problèmes du choix du droit comme l'a fait Skapski dans sa monographie. C'est la raison pour laquelle l'ouvrage en question constitue la meilleure monographie de ce problème dans la littérature mondiale.

L'ouvrage de J. Skapski englobe tous les aspects fondamentaux de ce problème, aussi bien la notion de l'autonomie de volonté dans le droit international privé (p. 20—38), que le développement de la conception de l'autonomie de volonté aussi bien dans la législation que dans la jurisprudence des divers pays, de même que dans les conventions internationales (p. 39—102), le caractère et le fondement du choix du droit (p. 103—141), la façon de procéder et le sujet du choix du droit (p. 142—162), la limitation du choix du droit (p. 163—173), le changement des statuts d'engagement au moyen du choix du droit (p. 174—192); la soumission par les parties des rapports d'engagement aux divers droits (p. 193—197).

L'ouvrage est accompagné d'un résumé en français et une liste très fournie de littérature sur ce sujet.

L'auteur se prononce en faveur du choix illimité du droit au point de vue géographique dans le domaine des engagements découlant des accords (p. 8 et suiv.). Ce point de vue est conforme d'ailleurs aux tendances les plus récentes en cette matière, aussi bien dans la littérature que dans la jurisprudence et les conventions internationales.

L'une des réalisations importantes de l'auteur est d'avoir su donner une analyse des liens objectifs dans le domaine des engagements découlant des accords (p. 10 et suiv.); cette analyse le conduit à la conclusion que seul le choix du droit peut remédier ici aux difficultés.

Les chapitres III et IV possèdent une grande valeur. L'auteur y présente le développement de l'autonomie de la volonté dans le droit international privé, en analysant aussi bien l'évolution historique de cette conception que son aspect contemporain aussi bien dans la théorie que dans la pratique de la vie juridique. D'autre part l'auteur a su très bien présenter le développement de la conception de l'autonomie de volonté dans les conventions internationales (p. 87—102).

L'une des réalisations remarquables de l'auteur c'est la manière claire et multilatérale avec laquelle il a présenté le caractère, les bases et la nature juridique du choix du droit, la façon de procéder à ce choix et le sujet de ce dernier. Ces problèmes forment la partie centrale de l'ouvrage. Il vaut la peine d'attirer l'attention sur la thèse de l'auteur, à savoir que l'évaluation de la valeur du choix du droit doit être faite sur la base du droit choisi par les parties.

Jerzy Jakubowski

¹ *Essai sur le principe de l'autonomie de la volonté en droit international privé*, Strasbourg 1927.

² *Die Bedeutung des Parteiwillens im internationalen Privatrecht*, Berlin 1931.

³ *Vertragsabschluss, Vertragsgültigkeit und Parteiwille im internationalen Privatrecht*, St Gallen 1948.

⁴ *Der hypothetische Parteiwille im internationalen Vertragsrecht*, Zürich 1949.

⁵ *Die immanenten Schranken der Rechtswahl im internationalen Schuldrecht*, Zürich 1963.